

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 759

présenté par
M. Viry, M. Colombani, M. Daubié, Mme Sylvie Bonnet, M. Mazaury, M. Ray, M. Vuibert,
M. Lenormand, M. Naegelen et Mme Sanquer

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 24, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de financement de la sécurité sociale.